Les pouvoirs émetteurs mérovingiens

Christian Lauwers, Cabinet des médailles, Bibliothèque royale de Belgique

Bulletin de la Société tournaisienne de géologie, Préhistoire et archéologie, Vol. XIV, 7, septembre 2016, p. 198-209.

On distingue généralement trois phases dans l'histoire des monnayages mérovingiens. Une phase préliminaire, le V^e siècle, a vu l'interruption de l'approvisionnement de la Gaule en monnaies de bronze romaines et les débuts des monnayages des peuples germaniques. L'identité des responsables de l'émission - les pouvoirs émetteurs - des monnaies mérovingiennes pose une série de problèmes que les chercheurs tentent de résoudre depuis le XIX^e siècle. Nous donnons ici l'état de la question.

Phase	Datation	Monnaies		
Phase préliminaire	c. 400 - c.500	Monnaies romaines et "barbares"		
Phase I	c. 500 - c. 587	Monnaies pseudo-impériales		
Phase II	c. 587 - c. 675	Monnaies "nationales"		
Phase III	c. 675 - 750	Deniers d'argent		

1 Phase préliminaire: le V^e siècle

Le V^e siècle fut une période particulièrement troublée, qui vit de nombreux mouvements de population, la destruction et le pillage de nombreuses cités, le déplacement de la préfecture des Gaules de Trèves à Arles en 407, la résistance des derniers représentants de l'empereur d'Occident autour de Soissons, le règne de plusieurs usurpateurs, soit sortis du rang de l'armée romaine, comme Constantin III, soit instrumentalisés par les Germains, comme Priscus Attalus installé à Rome par Alaric, et Avitus à Arles par Théodoric II, et le début des conquêtes de Clovis.

Une fouille menée en 2012 et 2014 à Nismes, non loin de Couvin, par l'équipe du musée du Malgré-Tout/CEDARC, sous la direction de Pierre Cattelain, a révélé des tombes datant de la première moitié du V^e siècle. Le matériel, encore largement inédit, est un mélange de céramiques romaines, entre autres des bols de sigillée, et d'objets d'origine germanique, par exemple des plaques de ceinturon en alliage cuivreux et une hache pré-mérovingienne. La tombe 3 renfermait le corps d'un jeune homme accompagné de ses armes, mais aussi d'un service de vaisselle à boire et des vestiges d'une bourse de cuir contenant 5 monnaies et trois dés. Les monnaies étaient toutes du IV^e siècle, quatre imitations radiées et une seule officielle, frappée au nom de Constantin II à Arles en 328-329¹. Le matériel de cette nécropole est caractéristique de cette période de transition que fut le V^e siècle. Mais sommes-nous en présence de Germains installés récemment comme colons sur le sol de la Gaule Belgique, où ils seraient en cours de sédentarisation? Ou bien en présence de Gallo-Romains ayant adopté des armes germaines pour se protéger des incursions des barbares? Quatre tombes ont été fouillées, et aucun site d'habitat ne peut actuellement être rattaché à cette nécropole. Une nouvelle campagne de fouille, prévue pour l'été 2015, permettra peut-être de répondre à cette question.

-

¹ Monnaies identifiées par Stéphane Genvier, CEDARC.

Dates	400	408	413	423	425	455/7	476	491
/	-	-	-	-	-	-	-	-
Ateliers	408	413	423	425	455	475/6	491	500
		Constantin III / Jovin /				Avitus -		
Arles		Honorius	Honorius	Jean		Romulus		
					Théodose II /			
Trèves		Constantin III / Jovin	Honorius	Jean	Valentinien III			
								Burgon-
Lyon		Constantin III / Jovin	Honorius					des
Soissons						Majorien-		
,						Nepos		Francs
Toulouse	Wisigoths à partir de 418							

Ateliers monétaires actifs en Gaule au V^e siècle

Les premiers émetteur de monnaies en Gaule au V^e siècle furent les usurpateurs Constantin III et Jovin. Des monnaies d'or et d'argent furent frappées à leurs noms entre 408 et 413, alors qu'ils se trouvaient en Gaule avec leurs armées, dans les trois ateliers officiels, Arles, Trèves et Lyon². Des frappes sporadiques d'or, d'argent et de bronze, au nom de l'empereur d'Occident Honorius suivirent, dans les mêmes ateliers, jusqu'à la mort de cet empereur en 423. En 418, Honorius installa les Wisigoths commandés par le roi Wallia comme fédérés en Aquitaine. De c. 418 à 507, date où Clovis les battit à Vouillé, les Wisigoths frappèrent, probablement à Toulouse, leur capitale, des imitations des solidi des empereurs d'Occident, puis, après 481, des empereurs d'Orient³. Les Wisigoths furent le premier peuple germanique à frapper monnaie, et leurs imitations, de très bonne facture, purent servir de prototypes aux monnaies des Burgondes et des Francs. Arles resta un atelier officiel pour l'or jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident, bien qu'aucune monnaie frappée entre le règne de Jean et celui d'Avitus ne soit connue. L'atelier de Trèves frappa des monnaies d'argent aux noms de Théodose II et Valentinien III entre 425 et 455⁴. Le plus probable est que les monnaies émises à Arles au nom de l'empereur Jean, et à Trèves aux noms de Jean, Théodose II et Valentinien III, l'aient en réalité été sous l'autorité d'Aetius, préfet du prétoire des Gaules depuis 426, magister militum depuis 428, vainqueur d'Attila aux Champs Catalauniques en 451, et qui fut le véritable maître de l'Empire d'Occident jusqu'à son meurtre, des mains de l'empereur Valentinien III, en 454. Des imitations de ces pièces d'argent, ainsi que des monnaies d'argent aux noms des empereurs d'Occident de toute la seconde moitié du V^e siècle, ont été retrouvées entre la Seine et le Rhin, dont 4 monnaies minuscules trouvées dans les tombes d'Envermeu, en Seine Maritime. Jean Lafaurie a attribué ces émissions aux magistri militum Galliarum Aegidius et son fils Syagrius, représentants en Gaule de l'autorité impériale, qui auraient fait frapper ces monnaies dans la capitale du dernier royaume gallo-romain, Soissons⁵. Mais il pourrait s'agir des toutes premières monnaies frappées par les Francs. Enfin, les premières monnaies frappées par les Burgondes à Lyon, et par les Francs, peut-être également à Soissons, conquise par Clovis en 486, furent des imitations des solidi d'Anastase, dont le règne commença en 491.

Jusqu'en 476, date de la fin de l'Empire d'Occident, toutes les monnaies frappées en Gaule le furent aux noms des empereurs régnants, légitimes ou non. Les usurpateurs Constantin III et Jovin ont détourné à leur profit les ateliers existants et y ont frappé de l'or et de l'argent, très probablement pour

² *RIC* X, p. 26-29.

³ GRIERSON-BLACKBURN 1986, p. 39-46.

⁴ LAFAURIE 1978, p. 423.

⁵ Lafaurie 1964, p. 179-181.

solder leurs troupes, composées en grande partie de Germains. Les magistri militum Aetius, Aegidius et Syagrius ont fait de même dans les régions sous leur contrôle. Les Wisigoths ont frappé monnaie aux noms des empereurs régnants en tant que fédérés installés dans les frontières de l'Empire. Il semble donc que c'est dans le courant du V^e siècle qu'est apparue une fracture entre les pouvoirs émetteurs officiels, les empereurs, dont les noms étaient inscrits sur les monnaies, et des pouvoirs émetteurs réels mais dissimulés, des chefs militaires gallo-romains ou germaniques disposant de l'autorité politique sur des royaumes concurrents, et dont les liens avec Rome étaient de plus en plus théoriques. Pensons par exemple à Childéric I^{er}, père de Clovis, qui était à la fois le roi des Francs saliens installés autour de Tournai et le gouverneur de la Belgique Seconde pour le compte de Rome. Ou à Clovis lui-même qui, après son couronnement, reçut de Constantinople les ornements du consulat. Les Burgondes et les Francs ne commencèrent à frapper monnaie qu'après 491, mais ils maintinrent cette fiction de l'autorité romaine en copiant les monnaies des empereurs d'Orient. Le fait que leurs monnaies d'or portaient l'effigie impériale permettait à ces monnaies de circuler dans tout l'Empire, et donc de participer à la monétarisation de ce qui subsistait du commerce à longue distance⁶. Il ne fait cependant pas de doute que les pouvoirs émetteurs réels étaient, en Gaule à la fin du Ve siècle, les rois des Wisigoths, des Burgondes, et peut-être déjà des Francs.

2 Phase I: c. 500 - c. 587, les monnaies pseudo-impériales

L'examen des rares trésors monétaires enfouis en Gaule à la fin du V^e et au début du VI^e siècles permet de placer les débuts du monnayage mérovingien dans une fourchette chronologique relativement étroite. Le trésor placé dans la tombe de Childéric I^{er}, enfoui à Tournai après sa mort survenue en 481, contenait une centaine de deniers du Haut Empire, 200 solidi byzantins, mais aucune monnaie d'imitation⁷. Le trésor enfoui à Vedrin, près de Namur, entre 491 et 500, se composait de 66 sous byzantins et 3 imitations wisigothiques⁸. Les premières monnaies franques apparaissent dans les trésors de Houdain-lès-Bavai⁹ et de Chinon¹⁰, enfouis dans les années 520. C'est donc quelque part entre ces dates, 481/2-500 pour des trésors sans monnaies franques, et les années 520-530 pour des trésors avec monnaies franques, que l'on a commencé à frapper ces monnaies.

Trésors	Datation	Empereurs	Monnaies	Dont imitations
Tournai	481/2	Théodose II - Zénon	200	0
Vedrin	491-500	Magnus Maximus - Anastase I	69	3 wisigothiques
Houdain-lès-Bavai	c. 520-530	Constantin III - Anastase I	7	2 franques
Chinon	c. 520-530	Zénon - Justin I	81	80 frangues et divers

Trésors de monnaies d'or en Gaule au tournant des V^e et VI^e siècles

En 507, suite à la victoire de Clovis à Vouillé, les Wisigoths abandonnèrent l'Aquitaine et Toulouse et se replièrent sur Narbonne et l'Espagne. La Provence exceptée, la Gaule se trouva sous la

3

⁶ PROU 1892, p. XV; LE GENTILHOMME 1943, p. 86: "La suzeraineté de l'empereur d'Orient était probablement moins prise en considération que la nécessité d'assurer une circulation dans tout le monde méditerranéen à ces monnaies d'or".

⁷ COCHET 1859, p. 409-435.

⁸ LALLEMAND 1965.

⁹ GRICOURT 1959-60.

¹⁰ ROBERT **1882**.

domination des Francs et des Burgondes. Ces deux peuples jusqu'en 534, date de la conquête du royaume burgonde par les Francs, les seuls Francs ensuite, émirent en Gaule des imitations des solidi et des tremissis byzantins. Le droit de ces monnaies portait un portrait d'empereur soit de face, soit tourné vers la droite, entouré de son nom et de sa titulature, le revers une Victoire tenant une couronne de lauriers. Les différences entre les prototypes byzantins et les imitations incluaient l'ajout de symboles, lettres ou monogrammes, dans le champ du revers des monnaies, renvoyant de façon souvent sybilline aux rois francs (sur de rares monnaies des trois fils de Clovis, Thierry I^{er}, Clotaire I^{er} et Childebert I^{er})¹¹ et burgondes (Gondebaud, Sigismond, Gondemar)¹² ou aux lieux de production. Les monnaies byzantines continuaient à arriver en Gaule, sans doute via Marseille par le commerce, mais certainement aussi par le biais des cadeaux diplomatiques offerts par les empereurs aux rois francs, et dont Grégoire de Tours s'est fait l'écho¹³. De plus, des monnaies franques ont été frappées aux noms et effigies de tous les empereurs byzantins, d'Anastase (491-518) à Justin II (565-578) et, dans le sud de la Gaule, où les prototypes byzantins furent imités plus longtemps que dans le nord, jusqu'à Maurice Tibère (582-602) et exceptionnellement Phocas (602-610) et Héraclius (610-641). Des monnaies byzantines ont donc dû arriver dans le nord de la Gaule jusque dans le dernier quart du VI^e siècle, et dans le sud jusqu'au début du VII^e.

Le premier roi franc qui indiqua son nom en entier sur des monnaies fut Théodebert I^{er}, petit-fils de Clovis, roi d'Austrasie de 534 à 548. On connaît de ce roi des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, à la légende DN THEODEBERTVS VICTOR. Procope de Césarée, historien du règne de Justinien, a fait le récit de l'expédition que fit ce roi dans le nord de l'Italie où, en 539, il battit successivement les Ostrogoths et les Byzantins¹⁴. Selon Procope, ces victoires furent le fruit de la trahison et du hasard plus que de la valeur guerrière des Francs. Mais ce sont sans aucun doute ces victoires que le monnayage de Théodebert visait à commémorer¹⁵. Ayant vaincu les troupes byzantines, Théodebert s'affranchit de la fiction de l'autorité impériale. Deux ans plus tôt, en 537, Justinien avait reconnu l'autorité des Francs sur la Provence, qui leur avait été cédée par les Ostrogoths¹⁶. Cette cession avait mis au pouvoir des Francs le port et la ville de Marseille, leur ouvrant le commerce méditerranéen. Dans un passage maintes fois cité, Procope se montre scandalisé par l'attitude des Francs qui frappent de l'or à leur nom, ce qu'aucun "roi barbare" n'avait le droit de faire¹⁷. C'est dire que le monnayage au nom de Théodebert marquait une rupture profonde dans les relations entre les royaumes germaniques d'Occident et l'Empire romain d'Orient.

Les émissions monétaires de cette première phase du monnayage mérovingien proprement dit ont dû être rares, et la circulation reposer encore en grande partie sur le stock de monnaies romaines résiduelles. En tout cas, les tombes mérovingiennes contiennent de nombreuses monnaies romaines. Les fonctions de ces pièces posent cependant question: dans quelle mesure ces monnaies avaient-elles encore un rôle économique? Près du guart des monnaies trouvées dans les nécropole sont trouées ou

¹¹ PROU 1892, p. 8-9; DEPEYROT 1998, p. 28.

¹² Lafaurie 1983, p. 111-114.

¹³ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, VI,2; VI,42. LAFAURIE-MORRISSON 1987; LAUWERS 2015.

¹⁴ Procope, *De bello gothico*, Livre II, XXV.

¹⁵ PROU 1892, p. XXXII.

¹⁶ Procope, *De bello gothico*, Livre III, XXXIII.

¹⁷ *Ibid*: "Les Francs... font avec l'or des mines de Gallie de la monnaie, et ces statères ne sont pas, selon l'usage, frappés au coin de l'empereur des Romains ; ils y mettent leur propre image. Le roi des Perses fait bien de la monnaie d'argent, et l'usage lui permet de la faire à son gré ; mais ni le chef de ce peuple ni quelque autre roi que ce soit chez les barbares n'a le droit de marquer à son coin le statère d'or, le métal lui appartînt-il en toute propriété; car, dans leurs relations commerciales, fût-ce de barbares à barbares, ils ne peuvent mettre cette monnaie en circulation."

portent des bélières, montrant qu'elles ont été utilisées comme éléments de parure et non comme moyens d'échange ou de thésaurisation. Mais beaucoup de monnaies romaines trouvées dans des contextes du haut Moyen Âge sont très usées, ce qui est le signe d'une longue circulation. Il semble bien que l'économie du VI^e siècle était encore assez largement monétarisée.

Certains ateliers urbains, actifs à l'époque romaine, et sporadiquement au V^e siècle, Arles, Lyon, Marseille, et peut-être Trèves, ont émis des monnaies pseudo-impériales. Une série de nouveaux ateliers, la plupart non identifiés, ont frappé monnaie en Gaule durant cette période. À l'exception de Théodebert et des quelques rois dont les monogrammes ou initiales ont pu être identifiés, nous ignorons quels furent les pouvoirs émetteurs de ces monnaies. Une indication nous est cependant fournie par un passage de Grégoire de Tours: " [L'évêque de Poitiers, Marovée] brisa un calice d'or faisant partie des vases sacrés et l'ayant monnayé, il se racheta ainsi, lui et la population 18". Cet événement est daté par Grégoire de Tours de la dixième année du règne de Childebert, année qui commença le 25 décembre 584. On ne peut parler ici de monnayage "privé", l'évêque étant la plus haute autorité à la fois spirituelle et temporelle de la ville, et donc un personnage public. C'est très probablement un orfèvre local, au fait de ce genre de travail, qui a brisé, fondu et monnayé le calice. Le pouvoir émetteur coïncidait dans ce cas avec une autorité civique.

3 Phase II: c. 587-c. 675, les monnaies des monétaires ou "nationales"

On place généralement le début de la seconde phase du monnayage mérovingien en 587, date du traité d'Andelot. Ce traité scella l'alliance des rois d'Austrasie, Childebert II, et de Burgondie, Gontran, et garantit la libre circulation des biens et des voyageurs entre les deux royaumes. C'est en tout cas autour de cette date que le monnayage des différents royaumes mérovingiens connut une série de changements, qui furent rapidement en application dans toute la Gaule. Les monnaies de cette phase II portent au droit un portrait, et au revers une croix. Le solidus disparaît presque complètement, et on ne frappe plus que des tiers de sou, que l'on appelle indifféremment triens ou tremissis. Les légendes ne font plus référence à l'empereur de Constantinople. Environ 1200 noms de lieux et 2500 noms de monétaires¹⁹ ont été lus sur les monnaies produites durant cette période. Mais a-t-on frappé monnaie dans 1200 ateliers ou s'agissait-il des lieux de mise en circulation de monnaies frappées dans des ateliers centraux? Et quel était le statut de ces 2500 "monétaires"? Étaient-ce des artisans ou des magistrats? La frappe était-elle totalement libre, supervisée, réglementée, totalement contrôlée? Quatre types d'émetteurs ont été distingués durant cette Phase II²⁰:

- les rois pour la monnaie royale, émise au palatium et dans institutions et domaines royaux, ainsi probablement que dans certaines villes (Paris, Marseille, Arles);
- les administrations urbaines pour les monnaies frappées dans les villes, vici et portus;
- les autorités ecclésiastiques, évêques et abbés;
- les grands propriétaires fonciers frappant monnaie pour leurs domaines.

¹⁸ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, VII, 24. Traduction R. Latouche.

¹⁹ METCALF 2013, p. 456.

²⁰ Suchodolski 2003, p. 81; Dieudonné 1942, p. 28-29, citant deux articles de Fillon parus en 1850 et 1853.

Cette typologie correspond-t-elle à la réalité? Deux thèses mutuellement exclusives sont en présence à propos des pouvoirs émetteurs des monnayages signés par les monétaires. Les partisans de la thèse de la frappe libre²¹ interprètent littéralement la grande dispersion des ateliers et le grand nombre de personnages indiqués sur les monnaies. L'expression "fit", "fitur" mentionnée sur bon nombre de pièces permet de penser que les monnaies ont été produites dans ces centaines d'ateliers, sous la responsabilité des personnages nommés. On a dans cette hypothèse un régime totalement anarchique de production monétaire, toute personne disposant de métal précieux et d'un personnel doté d'un certain savoir-faire pouvant décider de produire un monnayage destiné à circuler plus ou moins localement. Le droit de frapper des monnaies d'or ne serait donc plus, comme sous l'Empire romain, un droit régalien.

Trois faits viennent cependant tempérer cette vision d'une production totalement libre et donc d'une large dispersion des pouvoirs émetteurs:

- les grandes réformes monétaires ont été rapidement appliquées dans tout le nord de la Gaule, le sud restant plus longtemps attaché à la zone d'influence méditerranéenne; la rapidité de la diffusion des réformes c. 587, passage du monnayage pseudo-impérial aux monnaies "nationales" mentionnant les noms du monétaire et du lieu d'émission, changement de type du revers, passant de la Victoire à la croix, à l'imitation des monnaies frappées à Constantinople, et généralisation de l'usage du tremissis en lieu et place du solidus, mais également diminution du poids des monnaies via le passage de l'étalon romain de 24 siliques/solidus à l'étalon germanique de 21 siliques puis, vers 670, la réforme menant à la troisième phase du monnayage mérovingien, le passage d'un monnayage d'or de bas aloi aux deniers d'argent tout cela pointe vers des autorités supra-régionales capables d'imposer ces réformes à l'ensemble du territoire franc;
- au début de cette seconde phase, le poids et l'aloi des monnaies frappées en Gaule étaient standardisés, au point que les monnaies voyageaient parfois très loin de leur lieu d'émission;
- des coins servant à frapper monnaie ont été utilisés par différents ateliers, parfois assez éloignés les uns des autres, tandis qu'un même monétaire pouvait signer des monnaies portant des noms de lieux différents²².

Ce dernier fait est très largement confirmé par le cas de saint Éloi, ou Eligius, le seul monétaire qui nous soit connu par une source écrite²³. Son ami saint Ouen a en effet rédigé la *Vita sancti Eligi*. On y voit le jeune Éloi en apprentissage chez Abbon, l'orfèvre responsable de l'atelier monétaire de Limoges. Eligius a signé des monnaies émises par la cité de Paris, le Palais, le Palais et la Scola, Marseille et Arles²⁴. Parmi les monnaies portant le nom d'Eligius, certaines mentionnent également un roi - Clothaire II, Dagobert I^{er} et Clovis II -, d'autres non. Est-ce à dire qu'Éloi a endossé la responsabilité, en tant que fonctionnaire royal, des émissions monétaires de ces rois, et en tant que fonctionnaire municipal, des émissions de ces cités? Ou bien toutes les monnaies portant son nom ont-elles été frappées dans le cadre d'une même fonction? Dans ce cas, il faut supposer qu'un certain nombre de monnaies royales

²¹ Voir par exemple GRIERSON-BLACKBURN 1986, p. 90-91.

²² LAFAURIE 1968, p. 431.

²³ Vie de saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai, par saint Ouen, évêque de Rouen, traduite et annotée par M. l'Abbé Parenty, Lille-Paris, 1870.

²⁴ LAFAURIE **1977**.

ont été émises sans la mention du nom du roi. D'autres monétaires travaillant pour plusieurs ateliers sont connus, par exemple Madelinus, monétaire qui travailla à Maastricht et à Dorestad.

Le rôle du monétaire et son statut dans la société franque des VI^e et VII^e siècles ont été longuement discutés²⁵. La conclusion qui semble s'imposer est que les monétaires étaient des fonctionnaires agissant sous les ordres d'autorités supérieures, et que, dans les ateliers royaux et ceux des plus grandes villes, comme Paris et Marseille, ils ne se confondaient pas avec les graveurs de coins ou les ouvriers préposés à la frappe. La mention du nom du monétaire et du lieu d'émission de la monnaie servait de garantie, et permettait à la monnaie de voyager sur l'ensemble du territoire franc.

Alan Stahl a formulé, à l'opposé de la thèse des monnayages libres, une thèse selon laquelle les autorités déléguant la responsabilité des émissions aux monétaires auraient toujours été, entre 560 et 660, les rois francs²⁶. Cette thèse expliquerait la mise en oeuvre simultanée des réformes dans toute la Gaule du nord, l'utilisation de poids et d'alliages uniformes, les déplacements des monétaires entre les ateliers, et la possibilité pour les monnaies de voyager loin de leur lieu de fabrication. Stahl a passé en revue les revenus royaux: les taxes collectées par les comtes, les droits de passage, les accises, ainsi que la vente des produits des domaines royaux, tel le sel. Ces revenus étaient encaissés sur place, dans les agglomérations, sur les sites de production, sur les lieux de passage comme les ports et les ponts, sur les marchés des cités. Un passage de la Vie de saint Éloi montre que les monnaies encaissées par les agents du fisc, mais aussi le métal sous d'autres formes, lingots, bijoux, collectés comme taxes ou redevances, étaient fondus et convertis au standard de poids et d'aloi en vigueur. L'or récolté était monnayé par un fonctionnaire, le monetarius ou monétaire qui y apposait le lieu d'où provenait le métal, afin d'enregistrer le paiement des taxes, et son nom en tant que témoin et garant de l'aloi et du poids des monnaies. Dans cette hypothèse, la présence d'une monnaie à des centaines de kilomètres de l'atelier dont elle porte le nom ne témoigne pas d'échanges commerciaux entre deux lieux éloignés, mais du passage de cette monnaie par le trésor royal²⁷. Loin de démontrer la dispersion des pouvoirs émetteurs, la présence de centaines de noms de lieux et de monétaires sur les monnaies de cette époque serait le fait d'une administration centralisée, recouvrant la Gaule d'un maillage d'officines placées dans tous les lieux de production - cités, domaines, mines - de commerce - marchés, ports - ou de passage, et où les taxes seraient collectées, fondues et transformées en monnaies neuves pour le compte du trésor royal.

Beaucoup d'éléments semblent de nature à privilégier cette thèse d'une forme de contrôle royal des émissions monétaires, au moins au début de cette Phase II. Mais en l'absence de texte, il manque un argument décisif pour trancher définitivement cette question.

À la fin de la Phase II, les tremisses ont connu une chute d'aloi, l'or se trouvant allié à de plus en plus d'argent, au point que l'on parle pour les tirs de sou les plus récents d'"or blanc". Les monnaies des monétaires sont difficiles à dater, mais un certain nombre de monnaies portent des noms et titulatures de rois, ce qui permet de dégager une évolution chronologique des alois. Dans tous les cas, la baisse de poids et d'aloi de ces monnaies témoigne de la disparition progressive d'un contrôle centralisé sur les émissions monétaires, de l'incapacité du pouvoir mérovingien de continuer à percevoir les impôts jusque-là payés en or, et donc de l'affaiblissement du pouvoir royal et de la montée en puissance des aristocrates, parmi lesquels les premiers Carolingiens.

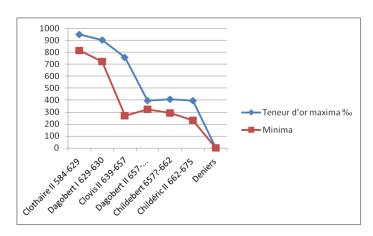
7

²⁵ Voir le chapitre sur les ateliers monétaires.

²⁶ STAHL 1982, p. 133-135.

²⁷ *Ibid*. 1982, p. 135.

Monnaies à titulatures	Clotaire II	Dagobert I	Clovis II	Dagobert	Childebert	Childéric II	Deniers
royales				II			
Datation	584-629	629-639	639-657	657	657?-662	662-675	c. 675
Teneur d'or en ‰	950-816	903-723	759-270	398-322	409-293	396-231	0



La baisse d'aloi des monnaies mérovingiennes à titulatures royales

4 Phase III: c. 675 - 751, le denier mérovingien

Les premiers deniers mérovingiens connus ont été frappés dans les années 670. Ils portent les noms d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie du début des années 660 à 673, puis à nouveau de 675 à 680 ou 683, et de Lambertus, évêque de Lyon entre 678 et 683. On ne connaît qu'un seul nom de roi, celui de Childéric II d'Austrasie, sur un denier frappé à Tours en 673-675²⁸. À Marseille et à Arles, les deniers étaient frappés au nom des patrices de Provence²⁹. Des émetteurs ecclésiastiques, évêques et abbés, ont été nombreux à apposer leur nom sur des deniers³⁰. La décision de passer de la monnaie d'or à la monnaie d'argent a été assez généralement attribuée aux maires du Palais, et plus particulièrement à Ebroïn³¹. En Neustrie, les premiers deniers ont été frappés aux types et légendes des derniers tremisses, avec les mêmes coins, sans autre changement que celui du métal. La réforme semble s'être ensuite répandue de Neustrie en Austrasie, en Bourgogne et en Provence³². De nombreux deniers portent les noms d'un monétaire et d'un atelier, à l'imitation des tremisses de la période précédente. D'autres présentent des monogrammes ou des légendes dégénérées ou partiellement hors flan, ce qui rend souvent leur attribution impossible. Il semble que pour cette dernière phase du monnayage mérovingien, le droit de frapper monnaie ait appartenu à qui pouvait le prendre. La valeur intrinsèque des deniers, une fraction du triens (c. 1/12^e) indique que ces monnaies avaient d'autres fonctions que les monnaies d'or des phases précédentes. Le plus probable est que l'usage de la monnaie se soit répandu dans des couches de population non aristocratiques, et que les deniers aient servi à monétariser les petites transactions sur les marchés locaux émergents et aux péages³³. Les autorités urbaines, patrices de Provence et évêques, auraient veillé à fournir aux populations l'outil monétaire

²⁸ GRIERSON-BLACKBURN 1986, p. 94.

²⁹ De c. 675 à 736, un patrice dirige la Provence au nom des souverains francs.

³⁰ Lafaurie 1981; Grierson-Blackburn 1986, p. 98.

³¹ Lafaurie 1981, p. 347; Grierson-Blackburn 1986, p. 94; Depeyrot 2001, p. 6.

³² GRIERSON-BLACKBURN 1986, p. 95.

³³ GRIERSON-BLACKBURN 1986, p. 96-97.

nécessaire. Sur les rives de la Mer du Nord, ces mêmes monnaies d'argent ont permis de commercer avec les Anglo-Saxons et les Frisons³⁴, à un moment où les relations commerciales entre les Francs et la Méditerranée se relâchaient.

La dispersion du droit de frappe dans les dernières décennies de l'époque mérovingienne est confirmée par le Capitulaire de Vernon de juillet 755, première étape de la reprise en mains du monnayage franc par Pépin le Bref. Le premier roi de la dynastie carolingienne y fixait le standard de poids, la rémunération des monétaires (un sou sur 22) et imposait la mention de son nom ou de son titre (le plus souvent abrégés) sur les deniers. C'est dire que sur ces trois points, aucune réglementation n'était auparavant appliquée.

Bibliographie:

Auteurs anciens:

- Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Les belles lettres, 2005³, introduction de Robert Latouche (1995).
- Procope, *De bello gothico*, http://remacle.org/bloodwolf/historiens/procope/goth1.htm
- Saint Ouen, *Vie de saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai,* traduite et annotée par M. l'Abbé Parenty, Lille-Paris, 1870.

Auteurs modernes:

- COCHET 1859 = J. B. D. Cochet, Le tombeau de Childéric I^{er}, roi des Francs: restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, Paris.
- DEPEYROT 1998 = G. Depeyrot, Le numéraire mérovingien. L'âge de l'or, Vol. I, Introduction, Wetteren.
- DEPEYROT 2001 = G. Depeyrot, *Le numéraire mérovingien. L'âge du denier*, Wetteren.
- DIEUDONNÉ 1942 = A. Dieudonné, Les monétaires mérovingiens, *Bibliothèque de l'école des chartes*, Vol. 103, p. 20-51.
- GRICOURT 1959-60 = J. Gricourt, Trésor du VI^e siècle de Houdain-lès-Bavai (Nord), *Revue numismatique*, p. 131-152, Pl. XVI.
- GRIERSON-BLACKBURN 1986 = Ph. Grierson, M. Blackburn, *Medieval European coinage (MEC)*, with a catalogue of the coins in the Fitzwilliam museum, Vol. 1: The early Middle Ages (5^{th} 10^{th} c.), Cambridge.
- LAFAURIE 1964 = J. Lafaurie, Monnaie en argent trouvée à Fleury-sur-Orne. [Essai sur le monnayage d'argent Franc des V^e et VI^e siècles], *Annales de Normandie*, 14^e année, n° 2, p. 173-196.
- LAFAURIE 1968 = J. Lafaurie, Liaisons de coins de quelques monnaies mérovingiennes, *Bulletin de la Société française de numismatique*, p. 324-326.
- LAFAURIE 1977 = J. Lafaurie, Eligius monetarius, Revue numismatique, 6e série, Vol. 19, p. 111-151.
- LAFAURIE 1978 = J. Lafaurie, Monnaies d'argent franques trouvées à Envermeu (Seine-Maritime) (V^e siècle), in *Actes du colloque Abbé Cochet*, Rouen, p. 421-428.
- LAFAURIE 1981 = J. Lafaurie, Les monnaies émises par des églises et monastères pendant la période mérovingienne, *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1980-1981, p. 346-349.
- LAFAURIE 1983 = J. Lafaurie, Trésor de monnaies du VI^e siècle découvert à Alise-Sainte-Reine en 1804, *Revue numismatique*, 6^e série, Vol. 25, p. 101-138.

-

³⁴ Mc CORMICK 2013, p. 359.

- LAFAURIE-MORRISSON 1987= J. Lafaurie, C. Morrisson, La pénétration des monnaies byzantines en Gaule mérovingienne du VI^e au VIII^e siècle, *Revue numismatique*, 6^e série, Vol. 29, p. 38-98.
- LALLEMAND 1965 = J. Lallemand, Vedrin: sous d'or de Magnus maximus à Anastase, in *Études numismatiques*, 3, Bruxelles, p. 109-144, Pl. II-VI.
- LAUWERS 2015 = Ch. Lauwers, La monnaie dans l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours, Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques, 52, 1, p. 24-32.
- LE GENTILHOMME 1943 = P. Le Gentilhomme, Le monnayage et la circulation monétaire dans les royaumes barbares en Occident (V^e-VIII^e siècles), *Revue Numismatique*, p. 45-112.
- Mc Cormick 2013 = M. Mc Cormick, Coins and the economic history of post-Roman Gaul: testing the standard model in the Moselle, ca. 400-750, in J. Jarnut, J. Strothmann (ed.), *Die Merovingischen Monetarmünzen als Quelle zum Verständnis des 7. Jahrhunderts in Gallien*, Paderborn, p. 337-376.
- METCALF 2013 = M. Metcalf, The moneyers of Paris and Reims compared. Strategies for exploring the work of individual moneyers, in J. Jarnut, J. Strothmann (ed.), *Die Merovingischen Monetarmünzen als Quelle zum Verständnis des 7. Jahrhunderts in Gallien*, Paderborn, p. 455-465.
- PROU 1892 = M. Prou, Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies Mérovingiennes, Paris.
- RIC X = J.P.C. Kent, The Roman Imperial Coinage, Vol. X, The divided empire and the fall of the western parts 395-491, Londres.
- ROBERT 1882 = Ch. Robert, Trésor de Chinon, *Annuaire de la Société française de Numismatique*, p. 164-178.
- STAHL 1982 = A. Stahl, The Merovingian coinage of the region of Metz, Louvain-la-Neuve.
- SUCHODOLSKI 2003 = S. Suchodolski, L'usage de la monnaie à l'époque mérovingienne, *Wiadomości Numizmatyczne*, 47, p. 77-90.